



Entreprendre au féminin



les clés de
la banque

LES GUIDES BANCAIRES
N°14 / Entreprendre

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : mars 2024

SOMMAIRE

Avant de commencer	4
Comment bien préparer mon business plan ?	6
Quelles démarches dois-je accomplir ?	8
Dois-je ouvrir un compte bancaire professionnel ?	10
Comment financer ma création d'entreprise ?	12
Comment établir mon plan de financement ?	16
Comment me faire aider dans la création et la présentation de mon dossier ?	20
Que faire en cas de refus de crédit ?	22
Existe-t-il d'autres solutions de financement ?	24
Comment me faire accompagner pour la suite ?	26
L'essentiel	29

Introduction

L'entrepreneuriat au féminin est une réalité en progression : près de 4 nouvelles entreprises sur 10 sont créées par des femmes. 5 cheffes d'entreprises sur 10 sont à la tête de PME ou d'ETI suite à une reprise/transmission. On retrouve des femmes à la tête d'entreprises dans tous les secteurs d'activité, même ceux réputés masculins comme l'industrie (22% de femmes entrepreneures contre 28% d'hommes) ou le BTP (12% de femmes entrepreneures vs 15% d'hommes).

Vous aussi, vous êtes prête à franchir le pas ?
Voici les étapes essentielles.

Avant de commencer

Vous devez décrire concrètement votre projet d'entreprise. Posez-vous ces quelques questions simples :

- **Quelles sont vos connaissances, compétences, expériences, qualités** et atouts personnels pour mener à bien votre projet ?
- **Les revenus**, probablement irréguliers en début d'activité, **suffiront-ils pour assurer les dépenses incontournables ?**

Une préparation minutieuse est la clé pour réussir votre création d'entreprise. **2 étapes sont essentielles** pour que vous et vos partenaires, par exemple la banque, puissiez voir clair dans votre projet :

- **construire votre « business plan »** ou « plan d'affaires » ;
- **établir votre plan de financement.**

Un certain nombre de démarches devront aussi être réalisées.

Comment bien préparer mon business plan ?

Le « **business plan** » va permettre à tous vos interlocuteurs, notamment la banque, de comprendre votre projet et d'envisager comment ils peuvent y participer. C'est en quelque sorte le CV du projet. Il est donc essentiel de l'élaborer avec beaucoup de soin. Le business plan doit contenir (liste non exhaustive) :

- votre profil (expérience, compétences, diplômes...);
- une description du produit ou du service proposé ;
- une étude de marché (profil de la clientèle visée, concurrence...);
- la stratégie (politique de prix, communication...);
- le cadre juridique (statut juridique et fiscal de l'entreprise...);
- les éléments financiers (évaluation des besoins, ressources envisagées...);
- les prévisions financières (compte de résultat prévisionnel, plan de trésorerie, calcul du seuil de rentabilité...).

N'hésitez pas à solliciter un appui méthodologique auprès de structures d'accompagnement spécialisées.

Vous pouvez également consulter les dossiers de sites consacrés à l'entrepreneuriat, notamment dédiés aux femmes, comme par exemple l'Observatoire de la création d'entreprises.

**Quelles
démarches
dois-je
accomplir ?**

Un certain nombre de démarches sont nécessaires :

- **choisir un nom** ;
- choisir **la forme juridique** adaptée pour le démarrage puis le développement de votre entreprise (auto-entrepreneur, entrepreneur individuel, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, etc. Plus d'infos sur lesclesdelabanque.com/entreprise) ;
- **rédiger vos statuts**, si vous créez une société ;
- **déposer votre dossier** complet **sur le site dédié formalites-entreprises.gouv.fr** ;
- **trouver** si besoin **votre local**, boutique, atelier... où domicilier et/ou exploiter votre entreprise.

Selon votre activité, vous aurez peut-être des autorisations à demander, des obligations à respecter (en termes de réglementation) ou des qualifications professionnelles à détenir.

**Dois-je ouvrir
un compte
bancaire
professionnel ?**

Oui, même en tant qu'entreprise individuelle ou micro-entrepreneure, vous devez posséder un compte bancaire dédié à votre activité professionnelle **dès que votre chiffre d'affaires annuel dépasse 10 000 € pendant 2 années civiles consécutives.**

En deçà, le compte bancaire professionnel est :

- obligatoire pour une société ;
- facultatif pour une entreprise individuelle (c'est-à-dire sans capital social).

Bien adapté à la gestion d'une activité, le compte professionnel **permet de** :

- **séparer vos opérations professionnelles** et commerciales **de celles que vous réalisez en tant que particulier**, évitant ainsi tout risque de confusion pour la fiscalité et la comptabilité ;
- **pouvoir désigner un mandataire ou un cotitulaire**, différents de ceux de votre compte personnel ;
- **être en relation avec un conseiller** bancaire spécialement **dédié aux professionnels** ;
- **disposer/souscrire des services adaptés** à votre activité notamment pour vos encaissements, le paiement de vos charges, etc.

Un document tarifaire dédié aux comptes professionnels est disponible dans les banques.

Comment financer ma création d'entreprise ?

Un financement est souvent nécessaire car l'apport personnel pour une création d'entreprise est rarement suffisant. Cet apport doit aussi permettre de conserver une marge d'auto-financement pour se développer ou faire face à un aléa.

La banque est un partenaire clé à toutes les étapes de la vie de votre entreprise, à sa création comme pendant son développement. Le conseiller professionnel examinera votre projet en fonction de la crédibilité de votre dossier et de la présentation que vous en ferez.

Certaines banques proposent des prêts spécialement dédiés au financement de la création d'entreprise par des femmes.

**Comment
établir
mon plan de
financement ?**

Avant de contacter la banque, **identifiez** :

- **les ressources financières** mobilisables (prêts, garanties, aides...);
- **les besoins** à financer (matériel, travaux, acquisition, frais, etc.).

Ne sous-estimez pas votre besoin de financement,

ce serait une erreur car :

- il est plus facile d'obtenir un prêt au début d'un projet que de solliciter des « rallonges » au fur et à mesure en cas de besoins sous estimés qui provoquent des débits en compte, souvent non-anticipés ;
- un plan de financement réaliste, transparent et documenté, renforce la crédibilité du projet et favorise sa réussite.

ATTENTION N'oubliez pas le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de départ. Un projet a priori rentable peut finalement échouer si ces points essentiels sont négligés. Réservez une part de votre apport personnel, pour autofinancer les consommables, constituer une partie de votre fonds de roulement et garder une marge de « sécurité » pour d'éventuels imprévus ou difficultés.

**Comment me
faire aider dans
la création et la
présentation de
mon dossier ?**

Des structures spécialisées dans l'accompagnement financier des créations d'entreprise peuvent vous aider à préparer votre dossier pour la banque : France Active, Initiative France, ADIE, Boutiques de gestion, Réseau entreprendre...

Des associations sont aussi spécialisées dans les créations d'entreprises par des femmes (Action'elles, FCE France...). Elles permettent de rechercher des tutrices et d'échanger sur votre projet et le fonctionnement de votre activité après sa création...

Vous pouvez aussi **mobiliser des garanties** d'emprunt bancaire. Des réseaux comme France Active ou Bpifrance ou des sociétés de cautionnement mutuel se portent garants auprès de la banque du remboursement d'une partie du crédit, en cas de non-remboursement et après tous les recours réalisés par la banque auprès de l'emprunteur. L'analyse et l'expertise ainsi apportées par ces réseaux en appui à votre dossier confortent la banque dans sa décision. Elles l'aident à comprendre votre projet et mieux cerner les conditions de sa réussite.

Vous pouvez **contacter un correspondant TPE** (dispositif mis en place par la Banque de France sur tout le territoire) qui vous orientera vers les organismes compétents dans votre département.

France Active vous fait bénéficier d'un accompagnement complet et gratuit en 3 dimensions : des conseils pour bâtir votre stratégie de financement, des financements adaptés à vos besoins et l'accès à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers.

France Active propose la Garantie ÉGALITÉ Femmes aux demandeuses d'emploi ou en situation de précarité qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. Elle permet de garantir un emprunt bancaire jusqu'à 50 000 €. La garantie couvre jusqu'à 80 % d'un emprunt bancaire dans la limite d'un montant de 50 000 €. Le prêt bancaire couvert par une garantie Égalité Femmes doit financer des investissements et/ou du besoin en fonds de roulement. Cela vous évite de donner une caution personnelle, quels que soient la forme juridique de l'entreprise et le secteur d'activité.

Pour plus d'infos : www.franceactive.org ou Garantie égalité femmes.

Que faire en cas de refus de crédit ?

Pour étudier votre demande de crédit, votre chargé d'affaires examinera votre business plan et votre plan de financement (*cf. supra*).

Il est utile de **demander au chargé d'affaires de vous expliquer les raisons du refus**, s'il ne le fait pas de lui-même. Le cas échéant, demandez un entretien avec un responsable de la banque.

Enfin, vous pouvez **saisir gratuitement le Médiateur du crédit aux entreprises**. Il étudiera la situation de votre entreprise et votre demande de financement avant d'entamer une médiation entre vous et la banque.

Un service d'information est disponible au 34 14 (numéro gratuit) et les dossiers sont à déposer uniquement en ligne sur <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

**Existe-t-il
d'autres
solutions de
financement ?**

Pensez au prêt d'honneur, au microcrédit professionnel... Certaines collectivités territoriales (régions, départements...) peuvent également proposer des **avances remboursables**. Renseignez-vous auprès d'elles.

Le site www.aides-entreprises.fr vous permet de consulter une base de données unique sur les **aides publiques aux entreprises**. Vous pouvez affiner votre recherche selon des critères géographiques et selon le secteur d'activité dans lequel vous souhaitez créer votre entreprise.

Certains de ces prêts sont obligatoirement couplés à un prêt bancaire complémentaire.

**Et si je suis
sans emploi ?**

De nombreux dispositifs nationaux et régionaux existent pour vous aider dans votre projet.

- **L'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**. Cette allocation continuera de vous être versée à la création de votre entreprise tant que vos revenus professionnels restent inférieurs au montant de cette allocation.
- **L'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)**. Vous pouvez choisir de **recevoir une partie de vos allocations chômage sous forme de capital** et jusqu'à 60% des droits à l'ARE encore à percevoir.
- **L'Aide à la Création ou à la Reprise d'Entreprise (ACRE)**. Vous bénéficiez, sous conditions de ressources, d'une exonération temporaire (totale ou partielle) des cotisations sociales et ce, pendant 1 an, si vos revenus d'activité ne dépassent pas le seuil fixé (46 368 euros en 2024).
- Les régions proposent un dispositif d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise (ex **NACRE**). Différent selon les régions, il vous permet de bénéficier d'un accompagnement pour démarrer, financer et développer votre entreprise.

Il est possible, sous conditions, de démissionner de son emploi pour créer son entreprise dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle et bénéficier de l'allocation chômage et des dispositifs d'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs. Plus d'informations sur demission-reconversion.gouv.fr

**Comment
me faire
accompagner
pour la suite ?**

Échangez régulièrement avec votre **conseiller bancaire** et tenez-le informé de votre activité, même si vous n'avez pas de financement à demander.

Pour prévenir d'éventuelles difficultés financières et rompre la solitude de l'entrepreneure, **vous pouvez vous faire aider dans le pilotage de votre activité par différentes associations** ([France Active](#), [Action'elles](#) par exemple).

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement post-crédation proposé par **des structures dédiées au sein des collectivités** (communes, agglomérations, régions...) et aussi par votre centre de gestion agréé, expert-comptable, avocat...

80% des entreprises soutenues par France Active en création-reprise sont toujours en activité au bout de 3 ans (ce taux descend à 70% si l'on considère les créations d'entreprise non accompagnées selon l'INSEE).

L'ESSENTIEL

Entreprendre au féminin

- Prenez soin de construire votre business plan avec vos compétences professionnelles et personnelles : c'est un élément clé de la réussite de votre projet.
- Préparez votre plan de financement en pensant à conserver une partie de votre apport personnel de départ, pour votre fonds de roulement et aussi comme « précaution », en cas d'éventuelles difficultés.
- Pensez à la Garantie EGALITE Femmes, si vous demandez un prêt bancaire.
- Faites-vous accompagner par des structures spécialisées, comme France Active, FCE France ou Action'Elles, y compris pour un suivi post-crédation.

lesclesdelabanque.com



PARTENARIAT AVEC :
FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés

